

— LE SALE BOULOT

Cinq femmes face au pouvoir du syndicaliste d'Europe 1

Kamel A. était représentant du personnel dans la station du groupe Lagardère. Il était jugé pour harcèlement sexuel et moral.

23 décembre 2019

Épisode n° 8

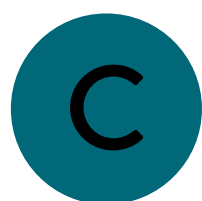
Les épisodes



Texte [Justine Brabant](#)

Photo [Sébastien Calvet](#)

La playlist



ela aurait pu n'être qu'un procès frustrant, une audience ratée, un dialogue impossible. Frustrant, le procès de Kamel A. le fut assurément, mais il ne fut pas que cela. Malgré toute l'énergie déployée par l'ancien responsable du service des jeux d'Europe 1 pour qu'il ne ressorte rien de cette audience, il s'est bien passé quelque chose dans la salle 6.01 du tribunal de grande instance de Paris. D'abord parce que sans rien lâcher, à force d'arrogance et de dénégations bornées, le prévenu a démontré qu'il correspondait bien, en de nombreux points, au portrait fait de lui par

ses accusatrices. Ensuite parce que face à lui, cinq femmes (l'une des plaignantes, décédée, était représentée par sa fille) ont pu sortir du huis clos toxique dans lequel il les avaient enfermées, faire bloc, et tâcher de comprendre ensemble comment cela avait été possible.

La force de ce collectif a surpris les magistrats dès les premières minutes d'audience, entamée le 29 novembre dernier et terminée ce vendredi. En cet après-midi froide, sur les bancs inconfortables du tribunal des Batignolles, un bloc compact d'une trentaine de personnes retient son souffle. Une, deux puis trois affaires sont examinées avant de passer à celle qu'ils attendent tous. La dernière est une sombre histoire de serrurier escroc – la 32^e chambre correctionnelle est spécialisée dans les questions économiques et financières. Après avoir renvoyé ce dernier dossier, la présidente lève des yeux surpris vers les bancs du public, toujours aussi garnis : « *Donc en fait, ça n'est pas pour le dossier "SOS Serrurerie" que vous êtes là ?* »

Les plaignantes passeront le procès côte à côte, droites, fortes, attentives les unes aux autres

En face, le bloc fait timidement signe que non. Il est venu pour suivre le procès de Kamel A., ancien délégué syndical de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) accusé par cinq salariées et ex-salariées d'Europe 1 de harcèlement moral et de harcèlement sexuel. Il y a là quatre plaignantes ainsi que la fille de la cinquième, donc, décédée en octobre d'un cancer. À l'exception de deux d'entre elles, elles ne se connaissaient pas avant de déposer plainte contre Kamel A. Elles passeront le procès côte à côte, droites, fortes, attentives les unes aux autres. Derrière elles, leurs proches ainsi que d'anciennes collègues venues en soutien.



Photo d'illustration Marlene Awaad/IP3 Press.

Kamel A. était arrivé quelques minutes plus tôt, un exemplaire du *Canard enchaîné* dépassant de son sac de cuir, tout de noir vêtu. À ses côtés, deux femmes : la secrétaire générale de la fédération Médias de son syndicat, la CFTC, ainsi que sa compagne. Cette dernière restera étrangement impassible durant les neuf longues heures de débats et plaidoiries.

Les abus commis par des patrons brutaux ne doivent pas faire oublier les autres endroits où le pouvoir et l'impunité peuvent prospérer

Entré chez Europe 1 en 2008 via sa filiale Europe 1 Sports, Kamel A. devient rapidement le responsable du service des jeux de la radio du groupe Lagardère : il organise des concours passant par des numéros surtaxés. Une riche idée, à l'entendre : « *C'est moi qui ai eu l'idée. On remontait un chiffre considérable. On a fait nos plus belles années entre 2013 et 2017 : un demi-million d'euros avec un seul salaire* », détaille-t-il. Il restera à ce poste jusqu'à son licenciement par la direction d'Europe 1, en juin 2019, en raison des plaintes déposées contre lui.

En parallèle, le quinquagénaire occupe, à compter de 2013, plusieurs fonctions syndicales et de représentant du personnel : délégué syndical donc, mais également suppléant puis secrétaire du Comité d'entreprise, élu au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), au comité de groupe, et enfin conseiller prudhommal à compter de janvier 2018. « *Monsieur A. était un homme de pouvoir* », insistera dans sa plaidoirie Maître Caroline Toby, l'une des avocates des parties civiles, à raison. Car le procès de Kamel A., comme avant lui plusieurs affaires touchant [la CGT](#) et [la CFTC](#), le rappelle : les abus commis par des patrons brutaux ou des managers sans empathie ne doivent pas faire oublier les autres endroits où le pouvoir et l'impunité, et donc le harcèlement, peuvent prospérer. Le statut de salarié protégé en raison de son mandat syndical en est un.



Il m'a dit : « T'as un beau petit cul pour une Noire. » »

Aissata K., plaignante au procès de Kamel A.

Homme de pouvoir au sein d'Europe 1, Kamel A. était amené par ses fonctions à côtoyer des salariés infiniment plus précaires que lui. En principe, pour les défendre. C'est ce que pensait Aissata K., première des plaignantes à s'avancer à la barre. Lorsqu'elle intègre le service publicité d'Europe 1 à l'âge de 22 ans, en août 2013, elle fait rapidement la connaissance du délégué CFTC : « *J'ai compris que c'était quelqu'un d'engagé. Il me disait qu'il n'y avait pas assez de Noirs à Europe 1, que les*

seules Noires étaient les femmes de ménage, et qu'il ferait tout pour que je reste. » La jeune femme, alors en contrat d'alternance, veut y croire. Mais dès les premiers mois, « *ça dégénère* », raconte-t-elle. Le chantre de la lutte contre les discriminations ne tarde pas à lui lancer des horreurs racistes, assure Aissata K. : « *Il m'a dit : "T'as un beau petit cul pour une Noire."* »

« Je me sentais tellement mal, je ne savais pas quoi faire. En tant que syndicaliste, il était censé nous protéger. »

Sofia E., une des plaignantes

À une seconde plaignante, Sofia E., il aurait lancé alors qu'ils étaient seuls dans son bureau : « *Je te vois nue dans mes draps de soie rouge, en train de te mettre des chocolats un par un au fond de la bouche.* » Puis, un jour où elle est occupée à la photocopieuse : « *Si tu te penches, je te mets neuf mois.* » Un autre jour encore, la croisant dans les escaliers : « *Vu comment tu es habillée, Frédéric [Schlesinger, alors vice-PDG d'Europe 1] doit t'attendre dans son bureau.* » Sofia E. raconte enfin comment, à deux reprises, le responsable syndical aurait tenté de mettre sa tête contre sa poitrine. Comme Aissata K., la jeune femme est entrée dans l'entreprise à la fin de ses études, à 23 ans, avec un contrat de professionnalisation. À la barre, en pull noir et foulard turquoise, celle qui est aujourd'hui assistante au service des RH se souvient : « *Je me sentais tellement mal, je ne savais pas quoi faire. En tant que syndicaliste, il était censé nous protéger... Je me suis dit : "Allez, ça va passer." C'est quand j'ai su plus tard que je n'étais pas seule à l'avoir subi que je me suis décidée à porter plainte.* » Elle le fera le même jour qu'Aissata K.



Dans les nouveaux locaux d'Europe 1 à Paris — Photo Laurent Hazgui/Divergence images.

Face au tribunal, Kamel A. insiste, du haut de son mètre quatre-vingt dix : « *Je ne sais pas de quoi on parle.* » Il esquisse un geste en direction de sa femme : « *Je crois que j'ai ce qu'il faut.* » La présidente, stupéfaite, croit avoir mal entendu. « *Pardon ?* » Le prévenu répète : « *Je crois que j'ai ce qu'il faut, je suis quelqu'un d'on ne peut plus comblé, je n'irai pas agresser quelqu'un.* » La salle laisse échapper des « *ooooh* » choqués. Sa compagne reste impassible, les jambes croisées, drapée dans son long manteau beige.



Monsieur A. évacue toutes les critiques avec la même réponse : « C'est faux, c'est sa parole contre la mienne. » Mais la parole de cinq femmes en l'occurrence, cela fait beaucoup. »

Maître Caroline Toby, avocate

Mais les possibles faits de harcèlement sexuel subis par Sofia E. ne représenteront finalement qu'une petite portion du procès de Kamel A., largement consacré aux possibles faits de harcèlement moral – qui concernent quatre des cinq plaintes. Accusé d'attitude agressive, de hurlements répétés sur des assistantes et des secrétaires, de remarques violentes et dénigrantes, le prévenu se contentera d'une unique réponse aux questions précises du tribunal : il s'agit de mensonges. Le témoignage de Sofia E. ? « *Tout ce qu'elle dit est faux et archifaux.* » Ceux qui l'accusent d'avoir donné des consignes pour qu'une adversaire syndicale, Valérie J., atteinte d'un cancer, ne puisse plus se faire porter son plateau repas à sa table par les employés de la cantine ? « *Faux* », bien sûr. Quand des pièces semblent le contredire, Kamel A. change de version : il « *ne savait pas* » qu'elle était toujours malade. Le doigt d'honneur adressé à la même Valérie J. ? « *Purement mensonger.* » Les surnoms qu'il lui donnait, « *la grognasse* », « *la métastasée* » ? « *Complètement mensonger.* »



Photo d'illustration Marlene Awaad/IP3 Press.

« Monsieur A. évacue toutes les critiques avec la même réponse : “C’est faux, c’est sa parole contre la mienne.” Mais la parole de cinq femmes en l’occurrence, cela fait beaucoup », objectera M^e Toby lors de sa plaidoirie. Des paroles, mais aussi une pièce à conviction : des SMS adressés à Aissata K., dénigrant ses origines sénégalaises. Faux également, assure Kamel A. lors de son audition par la police. Manque de chance : Aissata K. les a gardés. Devant le public consterné, le magistrat lit les captures d’écran :

Kamel A. : « Ebola est arrivé à dakar (...) Pour tes cendres, on fera comment ? UPS veut 200 euros pour les rapatrier à Dakar sinon on peut les éparpiller dans le petit jardin du Grand palais.

— Aissata K. : Mais t’es vraiment dégueulasse.

— Kamel A. : ? ?? Vous autres vous n’anticipez jamais les problèmes que les autres auront à cause de vous. Je suppose que ce niveau d’intelligence n’appartient qu’aux blancs civilisés. Vous, vous préférez la fête et danser...

— Aissata K. : Je ne vais même pas rentrer dans ton délire. Ton message est scandaleux !!

— Kamel A. : Pauvre chou, t’es scandalisée ? Toi ? Toi qui as été excisée à 8 ans ?

— Aissata K. : T’es pas drôle Kamel, évite de parler comme ça.

— Kamel A. : Aucun sens de l’humour ! T’es vraiment malade ! »



« C'était comme ça entre nous, on faisait des blagues communautaires. On se chambrait tout le temps. »

Kamel A.

Dans la salle d'audience tout de blanc et bois, l'ancien responsable des jeux se défend : « *C'était comme ça entre nous, on faisait des blagues communautaires. On se chambrait tout le temps.* » La présidente, jusque-là mesurée, s'emporte : « *Elle vous adresse quatre avertissements et vous n'en tenez pas compte. Vous êtes lourd dans le contenu, mais en plus vous ne comprenez rien. Quand on vous demande d'arrêter, pourquoi n'arrêtez vous pas ?* » « *Avec le recul, je reconnais que c'est lourd, très lourd* », finit par lâcher Kamel A. Mais c'est pour mieux se plaindre ensuite, « *amer* » qu'Aissata K. l'accuse alors qu'il la considérait quasiment comme une amie, avec qui il « *blaguait tout le temps* ».



Dans les locaux d'Europe 1, rue François 1^{er} à Paris, en 2008 — Photo Sébastien Calvet/*Les Jours*.

Durant neuf heures, Kamel A. refusera toute responsabilité, n'énoncera aucun regret et encore moins d'excuses. Mais ses dénégations butées ont au moins eu le mérite de donner à voir ce qui peut rendre possible le harcèlement, qu'il soit moral ou sexuel : le sentiment de ne jamais pouvoir être inquiété, le refus absolu de s'interroger sur les possibles effets de ses paroles et ses actes, et une forme d'arrogance têtue. Comme lorsqu'il se dira « *amer* » face à Aissata K. ; comme lorsque, interrogé sur la douleur et les angoisses qu'il a manifestement causées chez une autre plaignante, il répond que lui-même a beaucoup souffert de sa garde à vue et d'être interrogé par l'inspection du travail ; comme lorsqu'il se dit, enfin, « *déçu* » qu'une autre plaignante, Isabelle C., témoigne contre lui alors qu'il « *lui a permis de participer aux instances* » décisionnaires d'Europe 1. La présidente résume, sarcastique :

« *Donc en fait vous voulez le bien de tout le monde, mais les gens ne s'en rendent pas compte et ils vivent le contraire...* »

La défense de Kamel A. suggère un complot ourdi par la direction d'Europe 1 pour se débarrasser d'un syndicaliste

Sa défense tentera de creuser le sillon esquissé par le prévenu. Dans leurs plaidoiries, M^e Antoine Maisonneuve et M^e Laura Kerzerho tentent de suggérer qu'il s'agit d'un complot ourdi par la direction d'Europe 1 souhaitant se débarrasser d'un syndicaliste pugnace et gênant. « *Cela interroge* », ne cesse de répéter Antoine Maisonneuve dans sa plaidoirie, relevant par exemple le temps écoulé entre les faits dénoncés et le dépôt de plainte (jusqu'à quatre ans plus tard, pour certaines). C'est sans doute mal connaître les difficultés rencontrées par les victimes de harcèlement pour oser prendre la parole ; c'est également oublier que, s'il est parfois difficile de mettre des mots sur des abus subis, le corps, lui, parle. Le médecin psychiatre qui a examiné Aissata K. a constaté des troubles de l'appétit, un symptôme d'hypervigilance, ainsi que d'autres « *signes révélateurs d'un retentissement psychologique sévère* » justifiant une ITT de vingt-et-un jours. Sofia K., elle, décrit des troubles du sommeil, une fatigue intense et des troubles de la concentration : le médecin lui prescrira sept jours d'ITT.

« Quand j'ai vu la médecin du travail après ma crise, elle m'a dit : "Je veux que ça passe comme accident du travail et je veux que vous alliez au commissariat, ça vous donnera de la force et ça vous redonnera votre dignité." »

Isabelle C. victime d'une crise de tétanie après une altercation avec Kamel A.

Mais le cas le plus parlant est sans doute celui d'Isabelle C., victime d'une crise de tétanie dans les locaux d'Europe 1 peu après avoir subi, selon elle, une énième crise de colère et de hurlements de la part de Kamel A. À la barre, cette secrétaire administrative explique : « *Quand j'ai vu la médecin du travail après ma crise, elle m'a dit : "Je veux que ça passe comme accident du travail et je veux que vous alliez au commissariat, ça vous donnera de la force et ça vous redonnera votre dignité."* » Le ministère public requiert une peine de huit mois de prison avec sursis, assortis de trois ans de mise à l'épreuve, ainsi que l'indemnisation des victimes.

Le jugement sera rendu le 14 février 2020. En attendant, le tribunal aura été, l'espace de quelques heures, l'endroit où des femmes ont pu se retrouver, se soutenir,

raconter sans être jugées, oser mettre des mots sur des souffrances si souvent vécues à huis clos, oser penser et dire que le problème ce n'était pas elles mais bien lui. On a vu, lors du procès de Kamel A., sur les bancs des parties civiles, beaucoup de mains doucement posées sur les épaules, de mouchoirs et de bouteilles d'eau tendues pour alléger les unes et les autres du poids de la confrontation. On a entendu, aussi, de la part des proches des plaignantes, beaucoup de soupirs et de chuchotements outrés par le comportement du prévenu. On a enfin et surtout entendu, à l'issue de certains témoignages de victimes, ces mots d'admiration, lâchés dans un souffle : « *Elle est forte.* » 5